POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, Laffitze-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

#### Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes. 8 heures »» minut. soir, Omnibus. Express. matin, Poste. Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers. 1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. 9 heures 50 minut. matin, Express. - 49 -- 11 soir, Omnibus. - 52 -Poste. Départs de Saumur pour Tours. a heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS. Saumur, 18f. » Poste, 24f. » Six mois, Six mois, — 10 » — Trois mois, — 5 25 — 13 » 7 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

#### CHRONIQUE POLITIQUE.

La Gazette de Cologne annonce que l'ambassadeur de France à Vienne a intenté un procès au Messager de Vienne pour outrage envers le gouvernement français. Cette assertion est inexacte C'est le gouvernement autrichien qui fait poursuivre le Messager.

On écrit de Vienne, le 10 février. - On se plaint, dans nos cercles militaires, des difficultés de plus d'un genre que rencontrent les opérations du recrutement en Hongrie Les lois et ordonnances sur la matière se distinguent, comme on le sait, en Autriche, par leur sévérité, et elles y sont, partout et sans distinction, exécutes avec une extrême rigueur. C'est ainsi que tous les jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt-deux ans, et et qui se seraient mariés sans l'autorisation de la commission militaire instituée dans les districts hongrois, n'en sont pas moins tenus de rejoindre immédiatement le dépôt du corps qui leur est assigné. Or, le nombre des jeunes gens qui se sont mariés en Hongrie depuis un an, durant l'interrègne, est très-considérable et la plupart, pour échapper aux rigoureuses pénalités qui les at-tendent, se sont réfugiés avec leur femme et leur famille dans les contrées étrangères limitrophes et notamment dans les principautés danubiennes où ils se croient en parfaite sécurité. Le gouvernement autrichien aura donc beaucoup de peine à compléter le contingent de 46,000 conscrits que la Hongrie doit, en vertu des lois existantes, fournir à l'armée impériale, lors du recrutement

On assure que la perception des impôts en Hongrie, par exécution militaire, sera suspendue. Les magistratures des comitats hongrois seront chargées de la perception des impôts. - Ha-

La Gazelle prussienne annonce que, le 14 février, une note identique a été remise, de la part du gouvernement prussien, à la cour de Vienne et aux antres cours allemandes qui se sont réunies

à l'Autriche. La réponse du cabinet de Berlin expose notamment que l'Autriche, se croyant appelée à protester formellement, au point de vue des intérêts généraux de l'Allemagne, ainsi qu'à celui du droit positif, contre l'appréciation faite par la Prusse de la situation de la confédération, le gouvernement prussien ne peut se dispenser de déclarer qu'il ne lui semble exister aucun prétexte fondé ni aucun droit quelconque pour formuler une pareille protestation Cette démarche, qui a été rendue plus ostensible encore par des notes d'une identité évidemment préméditée, répond trop peu aux procédés en usage lorsqu'on échange des opinions, pour que le gouvernement puisse discuter les considérations contraires émises par la note autrichienne. En remplissant conscien-cieusement ses devoirs fédéraux, en représentant les véritables intérêts de l'Allemagne, en s'efforçant sérieusement de faire droit aux demandes légitimes de la nation et de les faire prévaloir auprès des autres gouvernements fédéraux, la Prusse ne cède le pas à aucune des puissances confédérées. Par la réalisation des projets de réforme indiqués vers la fin de la note autrichienne, d'après lesquels il y aurait, pour toute la confédération, une seule constitution avec un pouvoir exécutif efficace, ce qui accuse la tendance d'une solidarité politique avec des territoires non allemands, ainsi que la dépêche autrichienne du 5 novembre semble l'indiquer, le gouvernement prussien aurait bien plus compromis l'existence de la confédération que par les réformes indiquées dans la dépèche du 20 décembre. Le gouvernement est loin de faire des réserves, quant à la manifestation de ces projets; il croit, au contraire, devoir attendre des propositions de réfor-mes suffisamment précisées. Pour le moment, d'après les indications de la note autrichienne, il ne paraît pas douteux au gouvernement prussien que les réformes ne soient inexécutables, et comme elles sont tout à fait contraires à son point de vue, il ne peut pas juger convenable d'entrer en délibération à leur sujet.

On écrit de Berlin que le comte de Bernstorss a

déclaré que la meilleure réponse à faire à la note autrichienne, serait de reconnaître le royaume

Dans la chambre des députés, la droite et la gauche ont fait des propositions sur la question allemande. — M. de Carlowitz a proposé une motion demandant la reconnaissance du royaume d'Italie. - Havas.

On mande de Turin, le 13 février.

Dans la chambre des députés, M. Bixio fait une interpellation relative à l'état du port d'Ancône. Il constate la mauvaise condition de ce port en même temps que son importance extrême sous tous les points de vue, particulièrement dans l'éventualité d'une guerre contre l'Autriche; il demande une enquête parlementaire. Le ministre de la marine s'attache à prouver l'inutilité de l'enquête; il fait l'exposition des travaux que le ministère fait exécuter pour améliorer le port d'Aucône. L'amiral Persano engage le ministère d'Ancône. L'amiral Persano engage le ministère à faire accélérer ces travaux, attendu que la base des opérations maritimes dans une guerre contre l'Autriche serait le port d'Ancône. Après une vive discussion, la chambre, prenant acte de la déclaration du ministre, passe à l'ordre du jour.

La démonstration qui a eu lieu dimanche à Naples, s'est rendue également au consulat d'Angleterre. Le consul invité à paraître sur son balcon ne s'est pas montré. Le consul de France, dans une lettre adressée au Pungolo, a déclaré que, s'il s'était montré à son balcon, c'était uniquement pour répondre aux vivat en l'honneur de l'Empereur et de la France, mais que d'ailleurs aucun autre cri n'avait été proféré devant lui.

D'après les nouvelles de Rome, le général Cialdini aurait ordonné une concentration de troupes dans l'Ombrie et il aurait augmenté la garnison d'Orvieto.

Dans les cercles diplomatiques de Rome on dit que M. de Kisseleff, ministre de Russie, a promis, au nom de son gouvernement, au cardinal Antonelli, qu'aucun obstacle ne serait mis au voyage

COTTLETT

# LE NID DES BERGERS.

(Suite.)

Rose rentra chez sa tante.

Quelques minutes suffi-ent aux violentes sensations morales pour creuser de profonds sillons dans les fibres molles des sexagénaires. Margnerite avait vieilli de dix ans, durant les six heures d'attente qu'elle venait de subir. Quand Rose eut enfermé ses vaches dans l'étable et qu'elle revint au lit de sa tante, celle ci attacha sur la te fille le regard incisif d'un juge inquisiteur; ce terrible regard qu'un front même innocent ne peut supporter

- Rose, dit Marguerite après un silence mélé d'embarras, est-il vrai que tu m'aies parlé d'objets de luxe, de riche mobilier, de trésor trouve sous tes pas?
- Out, chere tante, repondit la jeune fille...
- Cet homme, mon enfant, quel est cet homme riche qui a ose t'inspirer ces mauvaises pensees?
- Il veut me rendre heureuse, et vous me parlez de lui avec colère!...
- Ah, c'est que les douces paroles cachent de bien coupables desseins quelquefois... Que deviendrions-nous,

si tu abandonnais le calme d'une vie simple et ignorante, pour éconter un imposteur? La terre n'a-t-elle pas eu assez de crimes, n'a-t-elle pas éprouvé assez de fleaux !...

- Des crimes et des fleaux, à propos de quelques paroles!...

- Quelques paroles , dis-tu ? et que faut-il , mon enfant, pour provoquer les plus grands malheurs? deux mots seulement : un oui ou un non. Que le premier sorte de ta bouche, le second de la mienne, et la discorde entre dans notre maison avec toutes ses calamités. Je t'avais préparé le sort des anges de la terre, ma chère Rose, poursuivit Marguerite, en te conduisant dans cette vallée solitaire : mais si tu persistes à te bercer de tels rêves, à aspirer à connaître un monde qui n'est pas le tien, où I'on vent te faire entrer par la honte, sans doute... oh ! la honte! répéta-t-elle! serait-il possible! la honte pour

Et tout à coup, comme si ses paroles eussent évoqué des sonvenirs funestes, de terribles images qu'elle n'avait plus la force d'envisager, Marguerite palit, tourna ses yeux éteint., et elle étendit ses mains defaillantes pour implorer secour- et demander de l'air. Rose se précipita vers sa tante, en poussant un cri d'effroi.

Marguerite, à moitié évanouie, lui tendit instinctivement une cief en murmurant :

- Mon flacon, au second rayon de l'armoire. Ce n'est pas aujourd'hui que je puis mourir...

Rose vole vers le point indique, cherche le flacon, et demeure comme pétrifiée. La crédence, divisée en deux étages, ne lui avait montré jusqu'alors que les rayons inférieurs, encombrés de linge grossier, de hardes lourdes et de couleurs sombres ; l'étagère supérieure, ouverte pour la première fois, étalait à ses yeux des mantes de satin, bordees de fourrure, des bracelets de perles, des médaillons cerclés d'or, une de ces robes de moire antique émaillées de bouquets sous lesquels les duchesses du dix-huitième siècle durent courir à l'exil ou marcher à

A la vue de ces objets éblouissants, Rose poussa un cri perçant qui fit tressaillir Marguerite, la ranima soudain, et rendit inutile l'usage du flacon.

- Eh bien! qu'est-ce? as-tu marché sur un serpent pour crier ainsi?
- Non! mais ces robes, ces bijoux...
- Des robes! des bijoux! que signifie cela, ma fille!... la quenouille est à ta ceinture, les sabots sont à tes pieds, et tu parles de bijoux... Peux tu encore t'arrêter à ces réves insensés...
- Il n'y a pas de rêves, ma tante, reprit Rose en lui montrant l'étagère ouverte.

L'evanouissement avait fait tout oublier à Marguerite. Voyant son secret decouvert, elle frissonna et dit brus-

- Ferme l'étagére , rends-moi cette clef.

des évêques de la Pologne-Russe pour se rendre à l'invitation du Pape, qui a convoqué les évêques de la catholicité à Rome, au mois de mai.

La Correspondance italienne publie une procla-mation du comité national de Rome adressée au peuple romain et engageant celui-ci à déposer ses haines et ses rancunes, et à oublier les injures du gouvernement clérical. La proclamation en-gage également les Romains à se préparer aux évenements, en rassurant l'Europe par leur ferme volonté de séparer le pouvoir temporel du pouvoir spirituel, tout en témoignant leur vénération au souverain pontife et aux ministres de la religion. Il faut convaincre les catholiques sincères, dit encore la proclamation, que la sureté du Pape ne serait pas compromise, si l'appui des troupes françaises venait à lui manquer. Les Romains par leurs manifestations pacifiques prouveront dans toutes les occasions leur ferme volonté de faire partie de l'Italie avec Victor-Emmanuel pour roi.

On écrit de la frontière de la Pologne que, le 13, toutes les églises de Varsovie ont été rouvertes solennellement. La cathédrale a été rouverte par l'archevêque, qui a exhorté les nombreux fidèles à ne pas chanter des hymnes prohibées. Il a cru pouvoir répondre des intentions bienveillantes de l'empereur, dans le cas où les manifestations cesseraient.

L'archevêque de Varsovie, en recevant le clergé, lui a recommandé de ne pas laisser chanter dans

les églises des chants prohibés.

Tous les ecclésiastiques condamnés ont été transportés en Russie. M. Schlenker a été interné à Wologda, situé à 60 mille derrière Moscou.

Nous recevous le discours prononcé par le prince Couza, à l'ouverture de la chambre roumaine, le 5 février. Ce discours, dicté par un remarquable esprit de sagesse, a produit, nous écrit on de Bucharest, l'impression la plus favorable.

Le prince dit en substance que son gouvernement va entrer sérieusement dans la voie des réformes urgentes, que l'ère du provisoire est close et que celle de l'organisation est ouverte.

Nous en acceptons l'augure.

Le dernier hatt du sultan a porté ses fruits. L'étude des réformes financières est devenue le soin dominant de la Porte, et déjà une améliora-tion marquée se fait sentir sur la place de Constantinople. L'argent s'y montre moins rare. Mais il ne paraît pas qu'on y soit délivré de la crainte d'un débarquement de Garibaldi sur les côtes de (Constitutionnel.) l'Adriatique.

L'anniversaire de la naissance du sultan, par suite d'une innovation empruntée aux cours de l'Europe, a été célébrée à Constantinople avec la

Trois bateaux à vapeur ottomans viennent de partir pour Klek, bouches de Cattaro, avec des troupes et des munitions pour l'Herzegovine.

Le prince de Servie a envoyé à la Porte les meilleures assurances de ses sentiments de respect et de soumission.

Le traité de commerce qui se négociait entre la Turquie et la Russie est signé. - Havas.

L'effectif des forces envoyées au Mexique, tel qu'il avait été fixé dans le principe, se trouvait réuni au grand complet à la Vera-Cruz le 8 janvier. Dix-sept navires de guerre français étaient mouillés dans la rade de Sacrificios, formant un total de six mille chevaux vapeur, trois cent trente canons et cinq mille matelots.

Les troupes de débarquement composaient un effectif de 9,000 hommes dont 6,000 Espagnols

et 3,000 Français.

On lit dans une correspondance de la Vera-Cruz, du 10 janvier, publiée par le Courrier des

. Un sujet de surprise nous attendait ici! c'était de voir le drapeau espagnol flotter seul sur la ville et le château d'Ulloa, quoique la prise de possession eût été opérée au nom des trois puissances alliées. Des explications satisfaisantes ont été échangées, et aujourd'hui l'entente cordiale est complète. Les couleurs de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne stottent fraternelle-

\* Les Espagnols n'ont, du reste, rien fait qu'occuper la ville et établir des avant-postes. Ils se sont abstenus de toute opération active, jusqu'à l'arrivée des contingents anglais et français. Cette inaction a laissé aux Mexicains le temps d'organiser aux alentours un système de guérillas qui inquiètent les sentinelles avancées. Deux ou trois ont, dit-on, été tuées ou enlevées Ces corps de partisans empêchent aussi les paysans d'apporter à la ville les provisions d'usage.

» Notre marché n'existe plus, écrit-on au New-York Herald, et les quelques habitants qui sont restés à la Vera-Cruz sont presque réduits à la famine. Il ne restait dans la ville, lorsque les Espagnols en ont pris possession, ni approvisionnements, ni munitions, ni chevaux, ni voitu-

Le général Gasset, à la tête de 4,000 hommes, a poussé une reconnaissance jusqu'à six milles dans l'intérieur. Si l'on en croit les journaux de la Havane, il n'a rencontré aucun ennemi. « Cependant, écrit de la Havane le correspondant du Herald, le bruit court qu'il est tombé dans une embuscade, et qu'il a perdu un grand nombre de ses hommes. Ce bruit et plusieurs autres semblables ont pris leur source dans les lettres particulières reçues de la Vera-Cruz. Ils peuvent être vrais, car on sait que les Mexicains sont résolus a se battre. »

Le même correspondant ajoute :

Le gouvernement mexicain est prêt à faire droit, selon ses moyens, aux réclamations de l'Angleterre et de la France; mais il est bien décidé à résister aux Espagnols et à lutter jusqu'au dernier moment et jusqu'au dernier homme. Il fait à cet effet, dans l'intérieur, de sérieux préparatifs pour empêcher les envahisseurs d'arriver jusqu'à la capitale.

Il est à peine nécessaire de dire que la nouvelle d'après laquelle les Mexicains se disposaient à attaquer la Vera-Cruz est dénuée de fondement, Le général Uraga a déclaré, au contraire, qu'il ne ferait aucune tentative de ce genre, mais que « si les Espagnols s'avançaient dans l'intérieur » du pays, aucun d'eux n'en reviendrait.

La Correspondencia nous assure que le peuple mexicain commence à comprendre que toute résistance serait impossible, et qu'il y a plus d'avantage pour lui d'entrer en arrangement avec

Deux journaux du soir, la Presse et la Patrie, parlent de lettres reçues de la Havane à la date du 18 janvier, et qui apporteraient des nouvelles de la Vera-Cruz du 12, c'est-à-dire postérieures de deux jours à celles que donne le Moniteur. D'après la Patrie, il était arrivé à la Vera-Cruz,

le 12 janvier au malin, un courrier apportant des communications de la part du général Doblado, qui dirige les affaires à Mexico, par délégation du

président Juarez.

Le bruit s'est répandu dans la ville que le gé-néral Doblado, qui est un homme modéré et généralement estimé, proposerait un armistice et manifesterait le désir d'avoir aussilôt que possible une conférence avec les commandants des forces alliées.

La Presse dit que le vice-amiral Jurien La Gra-vière a publié, le 11 janvier, une proclamation pleine de modération, où il réitère aux Mexicains assurance que les puissances alliés se borneront à demander réparation de leurs griefs, à assurer la tranquillité et les intérêts de leurs nationaux et à recueillir l'expression libre des vœux du pays. (Constitu.ionnel.)

Un télégramme de Madrid, du 15 février, annonce qu'il a été décidé que le général Dulce remplacerait le général Serrano dont la démission des fonctions de capitaine général de la Havane a été acceptée.

La Epoca publie un manifeste des plénipotentiaires des puissances alliées garantissant aux Mexicains une ample liberté [pour l'élection d'un gourvernement. - Havas.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante :

Paris, le 13 février 1862.

Monsieur le préset, le Moniteur de ce jour contient la loi du 12 février courant sur la conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 0/0 et des obligations trentenaires.

Je ne doute pas que vous n'ayez compris la nécessité de faire publier d'urgence un bulletin administratif reproduisant la loi, le rapport de S. Exc. le ministre des finances, le décret relatif à la soulte et l'arrêté qui règle l'exécution de cette

importante opération.

Je désire, je vous le répète, que vous appeliez l'attention particulière des sous-présets et des maires de votre département sur les avantages de la mesure qui est offerte aux rentiers, et qui a été dictée par un sentiment de sollicitude pour leur situation. Il serait superflu de développer ici ces avantages, que vous avez pu apprécier vous-même, mais qu'il importe de bien faire pénétrer dans l'esprit des masses, trop souvent victimes, dans des circonstances analogues, de l'esprit de parti ou de conseils intéressés.

Les faits qui sont parvenus à ce sujet à la connaissance de M. le garde des sceaux, démontrent jusqu'à quel point les petits rentiers subissent quelquefois, à leur insu, des influences nuisibles à leurs véritables intérêts. Il me paraîtrait indispensable que tous les fonctionnaires administratifs fussent mis à même de leur donner tous les

- La voici! reprit Rose; mais si vous avez eu des robes de soie et des bracelets d'or, est-il étonnant que j'en désire à mon tour; que je veuille avoir mes jours de fête, comme vous avez eu les vôtres ?...

Après une pause, pendant laquelle les pen-ées les plus étranges se mélèrent aux craintes les plus exagérées, Marguerite eut peur des interprétations de Rose touchant son passe, et elle comprit qu'il était plus dangereux de continuer le mystère que d'avouer la vérité.

Rose! reprit-elle en saisissant vivement le bras de sa nièce, tu vas savoir comment il pent se trouver là des robes de soie, des bracelets d'or, des colliers de perles. Il y a vingt ans , la famille d'Harrautéguy habitait l'antique château dont les ruines abritent notre demeure. Une de leurs filles, sous le règne de Louis XV, entra dans la famille navarraise de Behorre, famille noble, mais pauvre, qui avait généreusement suivi la fortune d'Henri d'Albret, chassé de la Haute-Navarre par Ferdinand-le-Catholique; mais qu'était cet ebranlement tout retentissant de gloire, auprès des malheurs que la fin du siècle précédent réservait aux fidèles serviteurs de la monarchie!

Les Béhorre dispersèrent leurs derniers debris dans l'emigration et sur l'echafaud; la mort acheva dans l'exil l'œuvre de destruction ; une semme seule , resugiee dans la petite ville de Jacca, échappa à la fatalité qui s'attachait à cette famille; mais si la mort l'épargna, la misère la réduisit au dénûment.

Les d'Harranteguy, plus heureux que les Béhorre, si l'on peut appeler bonheur, la hente du parjure et de l'apostasie, évitèrent le naufrage universel de la noblesse à force de lachetés, on les vit arborer le bounet rouge à la girouette de leur château et présider des comités du salut public.

La pauvre veuve de Jacca, déchirée de douleur lorsqu'elle apprit de quelle tache etait couvert maintenant le nom glorieux de ses pères, résolut d'apparaître un jour à l'indigne héritier des d'Harrauteguy. Elle arrive à pied , un bâton à la main, et demande l'hospitalité à la porte du château dont nous habitons les ruines; elle frappe le citoyen Coclès, ci-devant d'Harrautégny, ouvre, devant la femme en haillons, la porte où flottait le bonnet rouge... Il y eut alors une scène étrange, ma fille. Regarde par cette croisée et suis bien mon recit.

Marguerite conduisit Rose à la senétre et lui montra les debris des chambres supérieures du château, effondrées, percées à jour par les flammes

- Celle qui conservait le cœur d'une comtesse sous la livree de la misère se plaça debout devant d'Harrautéguy, près du chambrale que ce lierre tapisse. Le coupable ne la reconnut pas ; cependant, il palit, car elle avait l'attitude d'un juge qui venait l'interroger. Elle fixa ses yeux sur ses yeux, et son regard pénétra jusqu'à la moëtle de

- D'Harrautéguy, lui dit-elle, les crimes des vivants ont quelquefois la puissance de reveiller les morts indignés et de les mettre en présence de ceux qu'ils outragent. Tes ancetres m'ont communique leurs ressentiments, et je viens te parler en leur nom.

D'Harrautéguy, adossé à la muraille, resta muet de honte et de stupeur. La comtesse raconta les hauts faits de ses aïeux : à chaque trait de courage et de vertu , elle voyait la poitrine de l'accusé palpiter avec violence.

Il n'est pas d'ame si bas tombée qui ne fasse effort pour se relever à ce mot : l'honneur. - Flagellation de la vertu châtiant nos lâch tes, nos bassesses. L'echafaud avait pristles deux frères et les trois oncles du rénégat. Sa femme était morte... il ne lui restait qu'une fille à sauver, et les lambeaux d'un héritage à soustraire au grand désastre.

- Et tu demandes la conservation de ton patrimoine à la plus honteuse lâcheté, lui dit la comtesse; ton républicanisme n'est donc qu'hypocrisie, ton apparent stoïci-me qu'un mélange de terreur et d'avarice! - Le coupable, accablé sous le poids de ces reproches si bien

éclaircissements possibles, qui se résument ainsi : 1º Le semestre, au 22 mars, sera payé aux

rentiers comme à l'ordinaire;

2º La soulte ayant été divisée en six termes égaux, dont le premier n'échoit que le 1er juillet prochain, les rentiers pourront affecter à ce paiement et à ceux qui les suivront de trois mois en trois, une portion de leurs arrérages trimes-

3º lls trouveront auprès du receveur général, soit par voie d'emprunt, soit par tout autre moyen, les plus grandes facilités pour payer la

4º Le délai accordé pour faire les déclarations étant limité à vingt jours (du 15 février au 6 mars inclusivement), le point essentiel pour eux est de se prononcer avant l'expiration de ce délai; ils auront ensuite tout le temps de s'entendre avec le receveur général, puisque le premier terme de la soulte n'est exigible que le 1° juillet; 5° Ils pourront, sans déplacement, se mettre

en relation avec le receveur général ou le rece-veur particulier, par l'intermédiaire des percepteurs, qui seront autorisés à recevoir les inscriptions de rentes déposées pour être converties en nouveau 3 0/0, et à en donner un reçu. 6° Les certificats de dépôts pourront être négo-

ciés comme la rente qu'ils représentent, et jouiront de tous les avantages et priviléges des rentes

sur l'Etat.

7. Les rentiers conserveront, avec les nouvelles rentes 3 0/0. le même revenu qu'ils avaient avec leurs rentes 4 1/2 0/0, à la différence près de l'intérêt de la soulte d'échange; or, en payant cette soulte, le revenu de 4 1/2 0/0 ne se trouve réduit qu'à 4 1/3 0/0;

8 En acceptant la conversion qui leur est proposée, les rentiers se trouvent garantis contre toute réduction ultérieure dans leur revenu.

En effet, vous n'aurez pas perdu de vue, Mon-sieur le préfet, que le principal argument des adversaires de la loi consistait à soutenir que, par la mesure de la conversion facultative, l'Etat renonçait à l'économie qu'il pourrait réaliser un jour par la réduction successive de l'intérêt de la dette publique

Dans cet ordre d'idées, il aurait fallu convertir aujourd'hui le 4 1/2 0/0 en 4 0/0, plus tard en 3 1/2 0/0, et enfin en 3 0/0, de telle sorte qu'une inscription de rente de 450 fr. pouvait, dans un délai plus ou moins éloigné, se trouver ramenée

à 300 fr.

Bien que cette perspective put séduire certains esprits, le gouvernement, dans l'intérêt même des rentiers, a préféré renoncer aux avantages qu'ells semblait offrir; mais comme il ne pouvait en faire gratuitement l'abandon, il leur demande aujourd'hui en échange une légère indemnité qu'il a cherché à rendre aussi peu onéreuse que possible.

Vous pourrez imprimer cette circulaire et vous la transmettrez d'urgence aux sous-préfets, aux maires de votre département, ainsi qu'aux diffé-

rents établissements qu'elle intéresse. Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma

>10x

considération très-distinguée.

Le ministère de l'intérieur,

F. DE PERSIGNY.

FAITS DIVERS

On lit dans Moniteur: Le conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet

de loi concernant l'établissement, sur les sucres de toute origine livrés à la consommation, d'une taxe supplémentaire de 10 fr. en principal, par 100 kilog.

» Le même projet porte à 20 fr. par 100 kilog.

la taxe de consommation sur le sel.

Enfin le projet porte que les nouveaux suppléments seront acquittés sur les quantités de sucre et de sel excédant 100 kilog, et déjà libérées de l'impôt que les fabricants raffineurs et autres détenteurs auront en leur possession à l'époque où les dispositions de la loi seront obligatoi-

On croit que la discussion de l'Adresse pourra commencer jeudi dans le Sénat.

Quant au Corps-Législatif, on ne pense pas que la discussion sur l'Adresse puisse y commencer avant lundi prochain.

On lit dans le Constitutionnel:

L'affluence, était déjà très-grande au ministère des finances durant toute la journée de samedi, et le Trésor public a encaissé dans cette première séance plus de 7 millions.

Dimanche, l'affluence des rentiers était consi-

Les nouvelles des départements reçues à Paris sont aussi très-satisfaisantes.

Au moment de la conversion de la rente 4 1/2 0/0, bien des capitaux vont se trouver déplacés et par conséquent disponibles. Nous rappelons a nos lecteurs que la compagnie D'ASSURANces générales sur la vie, dont le siège est à Paris, rue Richelieu, 87, constitue des rentes viageres à des taux très-avantageux.

Les garanties qu'offre cette Compagnie, la plus ancienne de toutes les Compagnies françaises, donnent toute sécurité aux rentiers. Elle posséde 35 millions entièrement réalisés, dont 13 millions en immeubles; et nulle part le rentier ne trouvera des avantages plus réels, et plus de facilité pour toucher ses arrérages; puisqu'il pourra le faire, sans certificat de vie, à Paris et dans toutes les principales villes de France. (50)

Pour faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

D'après la loi qui est en ce moment soumise au Corps Législatif, les établissements religieux trouveront au Crédit foncier toutes les facilités désirables, pour le paiement de la soulte exigée pour la conversion de leurs rentes. — Havas.

Il diritto annonce que Garibaldi, ayant appris que l'on tentait dans quelques villes d'Italie de faire des enrôlements clandestins en son nom, a chargé ce journal de déclarer qu'il n'a, ni autorisé ni recommandé ces enrôlements.

Les manifestations continuent sur plusieurs points. Il y en a eu à Créti, à Ferrare, à Palerme

Nous lisons dans la Gazetta di Torino la correspondance suivante de Rome :

mérités, ne chercha pas d'excuses; mais celle qui était venue pour le condamner le vit jeter la cocarde, dénouer sa ceinture rouge, et tomber à genoux en s'écriant : Pardon!... pardon!...

En ce moment, une petite fille qui n'avait pas plus de trois ans, attirée par le broit, entra dans la chambre... A la vue de cette blende chevelure, ombrageant des yeux bleus où se peignait la surprise, la comtesse crut voir un ange de paix intervenir dans les débats de la terre. Un changement complet s'opéra soudain dans sa pensée, elle oublia d'Harrautéguy pour ne s'occuper que du charmant petit être, qui d'abord eut peur à la vue d'une étrangère; mais la comtesse lui sourit, ouvrit ses bras; la petite rassurée s'y laissa glisser. Dès ce moment, le sort de l'enfant était décide ; il s'attacha à celui de la grand'tante, comme le chèvrefeuille s'attache à l'arbre... A compter de ce jour , la vieille Marguerite , comtesse de Béhorre, devint inséparable de la petite Rose d'Har-

Depuis le commencement du récit, Rose, haletante, la poitrine oppressée, avait reconnu sa mère d'adoption

dans la pauvre veuve de Jacca.

- Vous, la comtesse de Béhorre, moi, Rose d'Harrautéguy! balbutia-t-elle, et, tombant sur les deux genoux, elle cacha sa tête dans les mains de Marguerite.

- Commande à tes émotions, ma fille, nous n'avons pas monté la moitié de ce calvaire. Je n'avais plus adressé de reproches à d'Harrautéguy, je ne me permettais plus une seule allusion à sa conduite. Je ne savais plus que plaindre son malheur et l'aimer. La petite Rose, constamment sur mes genoux, ou dormant près de moi, résumait en elle seule tout ce que je ne voulais pas oublier du monde. Je voyais rayonner sur sa petite tête blonde toutes les gloires des d'Harrautéguy. J'avais réveille les nobles instincts dans le cœur de ton père. Un jour, il entra dans ma chambre : - Marguerite , nous partons cette nuit pour l'Espagne, me dit-il avec la fermeté que donnent les bonnes pensées. Dans deux jours, je pourrai mettre mon épée au service de mon roi : et me pardonnerez-vous, alors? Je lui tendis la main; je voulus parler, ma voix se brisa, ce furent mes larmes de joie qui répondirent pour moi.

- Précédez-moi toutes deux, ajouta-t-il, atteignez Saint-Jean-Pied-de-Port, un bon cheval me permettra de vous rejoindre à la frontière; une calèche est prête pour vous et l'enfant. Partez, dès que la nuit protégera votre évasion.

(La suite au prochain numero.)

---

« Le sacré collège aurait décidé avec le Saint-Père, qu'en prévision de tout évènement possible, les documents les plus secrets des archives pontificales fussent détruits et les papiers qu'on aurait voulu conserver fussent mis dans des caisses et expédiés à Civita-Vecchia d'où ils seraient conduits sur des bâtiments autrichiens à Trieste, et de là par chemin de ser à Vienne.

On mande des frontières de la Pologne, le 16: Le journal officiel Dzienniek, publie dans son numéro d'hier les nom de 143 individus condamnés pour avoir pris part aux troubles depuis le commencement de l'état de siége jusqu'au 27 janvier. - Havas.

PARIS NOUVEAU. (1) - SOMMAIRE. - Le Louvre. - Son histoire et ses embellissements. - Constructions modernes. — Palais de l'Élysée. — Madame de Pompadour. — La duchesse de Bourbon. — Joachim Murat. — Alexandre et Wellington. — Le prince Louis Napoléon. - Agrandissements. L'hôtel Beauvau. - Le poëte Saint-Lambert. -Nouveau tribunal de commerce. - 60,000 causes par année. - L'institution des Prud'hommes. L'hôtel La Valette. — La rue François I<sup>er</sup>. — Paris à vol d'oiseau. — Le jardin des Tuileries. — Une allée de pommes de terre en 1793. - Les oasis parisiennes. - La tribu des enfants terribles. - Petite-Provence. - Les fêtes officielles. - Les terrasses. - Le jeu de paume. - Son histoire. Joueurs célèbres. — Professeurs. — Théâtre du Prince Impérial — La maison des Petites-Sœurs des pauvres. — Caractère et mission de la petitesœur des pauvres. - Le nouveau boulevard Saint-Germain. — Le nouveau parc d'artillerie. – Magasin de luxe.

Sommaire des gravures. — Vestibule du pavil-lon de la Bibliothèque impériale du Louvre. — Quartier de l'Élysée. — Nouveau Tribunal de Commerce, élevé au coin du quai aux Fleurs et et du boulevard Sébastopol. - La France, statue de M. Dumont (pavillon Lesdiguières). — Rue François I<sup>er</sup> (quartier François I<sup>er</sup>). — Hôtel La Valette, sur le quai des Célestins. — La Médita-tion, statue de M. Bonnassieux (pavillon Turgot). Nouveau jeu de paume construit sur la terrasse des Feuillants. — Théâtre du Prince Impérial (square des Arts-et-Métiers). — Nouveaux Magasins du Mont-de-Piété (quartier de Popincourt).

— Maison des Petites-Sœurs des Pauvres, rue Notre-Dame des-Champs. - Nouveau boulevard Saint-Germain (vue prise du quai des Tournel-les). — Nouyeau parc d'artillerie de la place Fon-tenoy (quartier de l'Ecole-Militaire. — Magasins de M. Meillon, tailleur, rue de la Paix.

(1) Prime de l'Illustration.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION du sol (après alignement déterminé) et des matériaux à provenir de la démolition d'une maison, située à Saumur, à l'angle des rues du Petit Maure et du Paradis, acquise par la commune de Saumur, de Mme veuve Biémont, pour continuer l'alignement de la rue Neuve-Beaurepaire.

Le mercredi 19 février 1862, à l'heure de midi, en l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux, du sol restant disponible après l'alignement de la rue Neuve Beaurepaire et des matériaux à prove-nir de la démolition de la maison ci dessus dési-

Sur la mise à prix de...... 4,500 fr. Le cahier des charges, clauses et conditions de cette adjudication, est déposé au secrétariat de la Mairie, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, de midi à 4 heures (fêtes et dimanches exceptés)

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1er février 1862. Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

> TAXE DU PAIN du 16 Février. Première qualité

Les cinq hectogrammes. 23 c. 33 m. Seconde qualité.

20 c. 83 m. Les cinq hectogrammes. 18 c. 33 m.

Nota. - Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circons.

cription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

#### Marché de Naumur du 15 Février.

Froment (hec. de 77 k.) 27 68 2° qualité, de 74 k. 26 60 Seigle	Paille hors parrière   67 66   Foin

COURS DES VIN	S (	1).			
BLANCS.					
Coteaux de Saumur 1861	1re	qualité	240	à	250
ld		id.			
Ordin., environs de Saumur, 1861,	110	id.	110	à	))
design distribution of the second	Qe.	id.	100	à	13
Saint-Leger et environ 1861	1re	id.	105	à	))
The latter and ald the latter and the		rid.	100	à	13
Le Puy NDame et environs, 1861,	1re	id.	95	à	"
THE TOTAL OF THE LOCAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE LOCAL PROPERTY ADDRESS OF THE LOCAL PROPERY ADDRESS OF THE LOCAL PROPERTY ADDRESS OF THE LOCAL PROPERTY ADD	20	id.	90	à	))
La Vienne, 1861			75	à	80
Walter William Service Rouges.					

...... 2. id. 123 à 140

Varrain . 1861	4101
Pouragel root	1191
Bourgueil, 1861 1re qualité	130 1
10. 0. (d) 90 id	A 20 3
Restigny 1861	4554
uninon . 1861 1re id.	440 8
1d	108 8
BOURSE DU 15 PÉVRIER	

3 p. 0/0 hausse 05 cent. - Ferme a 71 00 4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. - Ferme a 100 80

sourse du 17 février. 5 p. 6/0 baisse 05 cent. - Ferme a 70 95. 4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. - Ferme a 100 60.

P. GODET, propriétaire gérant.

#### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Retrait de Cautionnement.

M. DEROUET, ayant cessé ses fonctions d'huissier à la résidence de Doué, et désirant retirer son can tionnement, fait la présente déclaration conformément a la loi.

ON DEMANDE A LOUER, une maigrands appartements, avec jardin, s'il est possible.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. LOISELEUR, notaire à Neuillé.

DE GRÉ A GRÉ,

## UNE BELLE FERME,

Siluée dans la commune de Vivy,

#### Nommée le PERRAY.

Consistant en maison de fermier avec servitudes en très - bon étal, terres labourables et bois-faillis; lè tout d'une contenance de 19 hectares 31 ares 32 centiares.

Cette ferme est d'une division facile et est très avantageusement placée pour la spéculation.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à Me Loiseleur, notaire à Neuillé.

#### W ME PO DE NE DAE OU DEUX HAISONS

AU CHOIX,

Situées à Saumur, rue Courcouronne, nº 10 et 12,

## ET UNE MACHINE

à broyer le plâtre.

S'adresser à Me Leroux, notaire. Toutes facilités pour les paie-19 ments. (608)

# AAFFERWER

Pour la Toussaint 1862, LE MOULIN A EAU

(Trois Paires de Meules)

# ET LA METAIRIE DU LOROUX,

Situés commune de Vernantes.

Il dépend de ces usine et métairie, 25 hectares 10 ares 80 centiares en jardins, terres labourables, prés, pâtures et bois taillis.

S'adresser, jusqu'au 25 février 1862, à M. le comte de Maillé, propriétaire, au châtean du Loroux.

### A LOUER

Ecuric a deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8, (584)

#### A LOUER

(1) Prix du come

Présentement ou pour la Saint Jean prochaine,

LE 1er ET LE 2º ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage. disposés pour salons ou magasins pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le desirait

S'adresser à M. Richard père. les, Ponts. (110)

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Place des Récollets, nº 7. S'adresser à M. TERRIEN, char-

THE COLUMN THE PARTY OF THE PAR Présentement,

## UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Goder, imprimeur.

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des Îles. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, SOUTS VENTS et NOTICE NOSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et drognerie.

Signés: LECOQ ET BARGOIN.

#### ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARBAZIN-MICHEL. d'Aix.

Guérison sûre et prompte des rhu-matismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacen, p. 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Bépât chez les principaux Pharm. de chaque ville

DE LA TOILETTE HYGIENE

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMEUR

Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafralchissam et hygienique; il bianchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fralcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu causé par Paction du rasoir. Enfin, il est antimephitique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui frequentent les bals, les thèàres; etc., en un mot tous les endroits ou l'on respire un air vicie. Celte dernière propriété, que possède le vinaigre Anglais, d'être un preservaif contre le méphitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Rabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. —
Maison à Paris, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION
PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLACON
Bégéts chez tous les Coiffeurs, Parlumeurs et Merciers de France et de l'Etranger

A SAUMUR, chez MM. B Izeau et Pissot, coiffeurs-parfumeurs; & BEAUGE,
M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

# ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Academie de médecine, qui a composé ces dentifrices, à fait une découverte réllement utile à l'hygiène de la houche, car l'Odontine et l'Elixir odontal aique BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altèrer l'émail), ENTRETIENAEST LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPOT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

FABRIQUE A ROUEN
Rue de Phépital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX Peur le Gres, rue d'Enghieu, 24 TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infailible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et detruire en peu de temps les pellicules nuisibles a la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SACMUR, chez M. Balzeau t M. Pissot, coiffeurs parfumeurs; à BAUGE, M. Chaussepied, coiffeur parfumeur. (42)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, Passage Bourg-l'Abbé, 18 et 20, à Paris,

Éditeur de la France Maritime, par Gréhan; du Traité théorique et pratique d'Horlogerie, de Moinet; du Dictionnain des Communes, par Girault de St. Fargeau; de la Tenue des Livres sans Mattre, par Deplanque, etc., etc.

PHILOSOPHIQUE et PRATIQUE (extraite de la Clef de la Langue et des Sciences (\*);

## CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

## ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Envichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOEL. Cette Grammaire, composée dans un genre tont à fait nouveau, afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze anuées d'études et de recherches, et justifiant pleinement

son titre, elle se place, des son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète. Un fort volume in-8° de 1,000 pages; Prix: 10 fr. pour Paris; 12 fr. pour la France. (Franco.) (\*) Cin q forts volumes in-8°, en vente chez le même Editeur. Prix 36 fr. pour Paris, et 40 fr. pour la France. (Franco.) D Sa trouve à Paris, chez l'Editeur, et à Sanmur, au Bureau du Journal et chez les Libraires.

Fu pour la légalisation de la signatur e ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,